**Procès-verbal de l’Assemblée Générale Extraordinaire portant sur la dissolution de l’association**

*Ce modèle vous servira de base : il est à modifier ou à compléter en fonction de vos besoins ou des résolutions que vous souhaitez ajouter.*

ASSOCIATION (dénomination complète de l’association, suivie de son sigle éventuel)……………………….

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée à la préfecture de ………………, le…………..………,

n° de dossier …………………………………………….

Siège social ………………………………………………

…………………………………………………………………

………..………………………………………………………

**Procès-verbal de l’Assemblée Générale Extraordinaire du** ……………………………….

Le……….……..(date) à ………..……..heures……..………,

les membres de l’association dénommée ………(dénomination complète suivie de son sigle éventuel)…. dont le siège social est à …………..(adresse du siège statutaire)…………se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social (si autre lieu, l’indiquer), sur convocation du ………….(préciser : Président, Bureau, conseil d’administration ou autre) par …………………(préciser : lettre simple, lettre recommandée, lettre recommandée avec avis de réception, par annonce dans tel bulletin ou tel journal, etc…) conformément aux dispositions des statuts (éventuellement du règlement intérieur).

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu’en qualité éventuelle de mandataire en cas de procuration possible. Celle-ci est annexée au présent procès-verbal.

M.……………………………. préside la séance en sa qualité de président de l’association ; M.…………………………... est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire de l’association.

**[Ou]**

L’assemblée procède à la désignation de son bureau de séance : M. ……………… est désigné en qualité de président de séance et M. ………………en qualité de secrétaire de séance.

Le président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de …………………et qu’en conséquence l’assemblée peut valablement délibérer (en cas d’exigence d’un quorum, c'est-à-dire un nombre minimum de présents ou de votants prévu aux statuts pour que les délibérations soient validées).

**Le président de séance rappelle l’ordre du jour :**

* La dissolution de l’association ;
* La liquidation des biens de l’association ;
* La nomination d’un liquidateur, ses pouvoirs et ses obligations ;

Le président présente les motifs de la proposition de dissolution et donne ensuite la parole à tout membre de l’assemblée désirant s’exprimer.

La discussion étant close, le président met successivement aux voix les résolutions (délibérations) suivantes.

Résolution portant sur la dissolution de l’association :

L’assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu les raisons qui conduisent à proposer à l’assemblée la dissolution, décide de dissoudre l’association, à compter du ………………………, et d’ouvrir la phase de liquidation.

Cette résolution est adoptée par …..…....voix contre, …………voix pour, et ….…….abstentions.

Résolution portant sur l’attribution des biens de l’association :

Après avoir entendu l’inventaire des biens de l’association, l’assemblée générale décide de leur attribution selon les modalités suivantes :

…………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………

…………………………………………………………………………………………………………………

Cette résolution a été adoptée ………..(préciser : à l’unanimité des présents et représentés, ou par ………voix contre, ……….voix pour et ………….abstentions).

Résolution portant sur la désignation d’un liquidateur :

L’assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur, Madame……………………en qualité de liquidateur.

L’assemblée générale extraordinaire confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours, procéder au recouvrement des créances, payer les dettes éventuelles, attribuer le boni (liquidités restantes) de liquidation éventuel selon les modalités définies dans la résolution précédente.

L’assemblée générale extraordinaire donne également pouvoir au liquidateur d’accomplir toutes les formalités déclaratives et de publicité liées à la dissolution.

Résolution portant sur la correspondance :

L’assemblée générale extraordinaire décide de fixer à ............................. le lieu où la correspondance doit être adressée et à ………………..celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être conservés.

Cette résolution a été adoptée ………..(préciser : à l’unanimité des présents et représentés, ou par………voix contre, ……….voix pour et ………….abstentions).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à …………heures………….

Suite à l’assemblée générale extraordinaire, a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de séance (éventuellement par tous les membres du bureau de l’assemblée).

Le Président Le Trésorier Le Secrétaire

(Nom, prénoms et signature )